Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900450-20260427-2026042701-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

COMMUNE DE DIRINON

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

N° Délibération : 2026042701
Date de convocation : 20/04/2026
Date d'affichage : 29/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de DIRINON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guillaume BODENEZ, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	18
Votants	19

Vote	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Conseillers municipaux en exercice :

G. BODENEZ	A DEROZE-SIMERAY	M. PEDEN	B. BOUHIER	D.SALIOU
J. EMILY	M.BUES	P. PRÖNNICKE	N. FLOCH	B. GAVARD
A. COLIN	S. MEVEL	F. PAYET	S. LAIZET	B. BRILLAULT
A. LE ROUX	L. HEULIN-COJEAN	L. KERDONCUFF-LANCHEZ	A. MADEC	

Absents : Mme Anne COLIN
Pouvoirs : Mme Anne COLIN à M. Maël PEDEN.

Secrétaire de séance : M. Maël PEDEN

A-1-0 Formation des commissions municipales

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22 relatif à la composition des différentes commissions,
VU la réunion collégiale du conseil municipal du lundi 20 avril 2026,
CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer l'expression pluraliste de tous les conseillers municipaux,

M. le Maire précise qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (art. L 2121-21 du CGCT),

ENTENDU l'exposé de M. Guillaume BODENEZ, Maire ;

VU les résultats du scrutin à main levée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SONT ÉLUS membres :

1. **Commission « AFFAIRES GENERALES » :**

- Ensemble du conseil municipal.
- Membre consultatif : M. le directeur des services

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900450-20260427-2026042701-DE

2. **Commission « ENFANCE-JEUNESSE-ECOLES »**

- Mme Aline DEROZE-SIMERAY, référente
- Mme Brigitte BOUHIER
- Mme Bénédicte BRILLAULT
- Mme Anne COLIN
- M. Nicolas FLOCH
- Mme Léna HEULIN-COJEAN
- M. Antoine LE ROUX
- Mme Aurélie MADEC

3. Commission « ASSOCIATIONS » :

- M. Guillaume BODENEZ, référent
- Mme Anne COLIN
- Mme Aline DEROZE-SIMERAY
- M. Jacques EMILY
- M. Antoine LE ROUX
- Mme Aurélie MADEC
- Mme Stéphanie MEVEL
- M. Frédéric PAYET

4. Commission « ESPACE PUBLIC » :

- M. Maël PEDEN, référent
- M. Jacques EMILY
- M. Nicolas FLOCH
- Mme Léna HEULIN-COJEAN
- Mme Laura KERDONCUFF-LANCHEZ
- Mme Sonia LAIZET
- M. Antoine LE ROUX
- Mme Stéphanie MEVEL

5. Commission « AGRICULTURE, ECONOMIE, URBANISME »

- M. Maël PEDEN, référent
- M. Jacques EMILY
- M. Bruno GAVARD
- Mme Sonia LAIZET
- Mme Aurélie MADEC
- M. Mathieu BUES
- Membres consultatifs : M. le responsable des Services Techniques communaux, un représentant du nord de la commune, un représentant du sud de la commune, des représentants du milieu agricole.

6. Commission « COMMUNICATION »

- M. Dominique SALIOU, référent
- Mme Bénédicte BRILLAULT
- Mme Aline DEROZE-SIMERAY
- M. Nicolas FLOCH
- Mme Laura KERDONCUFF-LANCHEZ
- M. Antoine LE ROUX
- Mme Petra PRÖNNICKE
- Membre consultatif : Mme la responsable du service culturel communal

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900450-20260427-2026042701-DE

7. « **COMITE DE PILOTAGE DU POLE CULTUREL DU ROZIC** »

- Mme Aline DEROZE-SIMERAY, référente
- Mme Brigitte BOUHIER
- Mme Léna HEULIN COJEAN
- Mme Laura KERDONCUFF-LANCHEZ
- Mme Aurélie MADEC
- Mme Stéphanie MEVEL
- Mme Petra PRÖNNICKE
- M. Mathieu BUES
- Membre consultatif : Mme la responsable du service culturel

8. « Commission communale des impôts directs »

- Voir annexe.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 29/04/2026 et de sa publication le 29/04/2026.

Le Maire,
Guillaume BODENEZ

Le secrétaire de séance,
Maël PEDEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 Rennes), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).